

Les bons résultats du Président Hollande !

Edito

Malgré les mauvaises langues, les résultats sont là !

La France détient le record européen de millionnaires en dollars US, ils sont 2,21 millions. Ce nombre ne fait qu'augmenter et constitue même la 2^{ème} progression mondiale. Notre pays émerge donc maintenant au quatrième rang planétaire en terme de fortune globale de la population et ce en dépit « *d'un chômage élevé et d'une croissance faible* » souligne l'étude de l'Institut de recherche du Crédit Suisse.

Sarkozy était donc de gauche !

Alors pourquoi remettre en cause cette politique libérale qui porte ses fruits et que le qualificatif « *de gauche* » après le « *changement* » n'a pas modifié.

Ce n'est sûrement pas parce que le recul de la consommation alimentaire depuis 4 mois traduit un appauvrissement sans précédent pour le plus grand nombre...

Il faudrait aussi être vraiment mal intentionné pour voir une corrélation entre l'élection d'un maire apparenté extrême droite à Béziers et les 30 % de Biterroises et Biterrois qui vivent actuellement sous le seuil de pauvreté !

Ceci ne constitue en rien un déni de démocratie !

Avec ces résultats, le Président Hollande est donc tout à fait dans son droit, malgré la fessée historique du 30 mars et à l'aube d'autres déconvenues de même taille (européennes, sénatoriales, régionales), de confirmer cette politique : les 50 milliards d'euros du pacte d'austérité sont maintenus et c'est la protection sociale et les agents de l'ensemble de la Fonction publique qui vont en faire les frais.

En archéologie préventive, c'est la même chose !

Cette discipline participe activement depuis la loi de 2003 à faire progresser le nombre de millionnaires en France et c'est peut-être bien là, la satisfaction de notre ex-nouvelle ministre. Alors bien sûr, la crise qui touche aujourd'hui les personnels du service public de l'archéologie, à l'Inrap, mais aussi dans plusieurs services de collectivité (sans parler de l'impact que vont avoir les changements politiques au niveau local) n'a que peu d'intérêt...

**Alors quand les urnes n'ont aucun effet sur les gouvernements en place,
il ne reste plus que la rue !**

**Prenez le train, le bus, la voiture, le vélo, ... et venez nombreux à Paris le 12
avril pour marcher contre l'austérité pour l'égalité et le partage des richesses !
Rendez-vous à 14h place de la République**

Adresse de la CGT-Culture à Madame Filippetti

La période d'essai, c'est fini

Maintenant, il faut vraiment changer de politique

Lors des élections présidentielles de 2012, nous nous étions battus avec succès pour conserver un ministère de la culture de plein exercice. Ce combat, nous l'avons mené, encore une fois, dans le contexte des élections municipales et du remaniement ministériel annoncé suite à la gifle électorale du 30 mars.

Le nouveau gouvernement constitué par Manuel Valls le 2 avril comprend effectivement un ministère de la culture et voit votre reconduction, Madame Filippetti, au poste de Ministre de la Culture.

Il ne fait pas de doute que la capacité de mobilisation des personnels du ministère et leur investissement professionnel remarquable auront pesé dans la balance au moment de ce choix politique important. La CGT-Culture tient à saluer la constance et le courage des agents dans leur engagement quotidien.

Madame la Ministre, nous voulons vous adresser un message d'alerte et un appel à changer de cap sans délai. Le ministère de la culture connaît en effet une situation très difficile : ses politiques sont illisibles et manquent cruellement de souffle ; ses missions et ses moyens sont affaiblis ; les conditions de travail des agents y sont encore très dégradées ; quant au dialogue social, il s'apparente à une coquille vide et le fossé entre les paroles et les actes grandit chaque jour.

Madame la Ministre, vous devez stopper immédiatement l'hémorragie budgétaire et renoncer à toute nouvelle suppression d'emploi. Vous devez respecter votre engagement d'un agenda social au service de tous les personnels. Vous devez ainsi ouvrir, dans les jours qui viennent et en priorité, des négociations sur la carrière des agents, sur la revalorisation des filières professionnelles, sur les promotions et les régimes indemnitaires.

Madame la Ministre, vous devez également accepter l'idée de discussions approfondies sur les politiques de contenus et sur leur nécessaire évolution. Ce ministère a assurément besoin d'être repensé pour être refondé et renforcé. Il doit être conforté dans sa mission de service public et sa dimension de citoyenneté.

De très nombreuses questions, toutes peu ou prou vitales pour ce ministère, sont restées en suspens et sont aujourd'hui comme une épée de Damoclès insupportable au dessus de la tête des agents.

►Vous êtes attendue, entre autres, sur la décentralisation et le devenir des DRAC.

►Vous êtes attendue sur l'organisation du ministère et sur la place et le rôle de l'administration centrale et des directions générales.

►Vous êtes attendue sur la cohésion du ministère et la tutelle que vous

devez exercer en toute clarté sur 82 opérateurs.

►Vous êtes attendue sur la « privatisation » de la culture et la marchandisation qui gagne nos établissements.

►Vous êtes attendue sur le devenir de l'archéologie préventive.

►Vous êtes attendue sur le travail, le sens, les conditions de travail et la santé des hommes et des femmes qui font ce ministère sur l'ensemble du territoire.

Ce qui s'est produit le 30 mars dernier dans notre pays est bien plus qu'un simple avertissement, c'est l'expression d'un profond malaise, d'une certaine forme de désespérance mais aussi d'une colère. C'est aussi par certains aspects, nous le savons, un choc et un coup porté aux valeurs républicaines et à la démocratie.

Le gouvernement auquel vous appartenez doit prendre la mesure de cette situation extrêmement préoccupante. Il doit comprendre, enfin, que la culture n'est ni un supplément d'âme ni un média de communication promotionnelle. Il doit comprendre que la culture dans toutes ses diversités et dimensions est essentielle à la re-construction des liens sociaux et à l'essor d'une démocratie moderne. Le gouvernement doit entendre. Il doit changer de politique. Le temps presse et vous n'avez plus le droit à l'erreur.

Communiqué de la CGT-Culture du 4 avril 2014.

Crise de l'archéologie préventive : la preuve par les chiffres !

Dans les discussions entre l'intersyndicale archéologie et le ministère de la Culture et de la Communication, il aura fallu trois mois pour que le Cabinet de la ministre accepte une évidence : la « position concurrentielle » de l'Inrap se dégrade rapidement et c'est la pérennité de l'ensemble du dispositif public d'archéologie préventive qui est aujourd'hui menacée. Ces questions ont été relayées par les représentants des personnels au sein du Comité technique central et du Conseil d'administration de l'Inrap des 19 et 20 mars 2014.

Le 12 mars 2014, à l'occasion d'une rencontre avec les organisations syndicales du ministère de la Culture, avril 2014

la directrice de Cabinet d'Aurélie Filippetti remettait le tableau actualisé et corrigé des autorisations de fouilles délivrées chaque année à

l'Inrap, aux services des collectivités territoriales et aux opérateurs privés (cf. tableau ci-contre). Il aura fallu (lire la suite p.3)

Crise de l'archéologie préventive : la preuve par les chiffres ! (suite)

trois mois et quelques empoignades pour que les organisations syndicales obtiennent enfin ces informations. Pendant tout ce temps, la Direction générale des Patrimoines, droite

dans ses bottes, persistait dans sa position initiale : la situation « concurrentielle » de l'Inrap est stable, aux environs de 55% des autorisations de fouilles délivrées

chaque année. En d'autres termes, pas d'inquiétude à avoir, un toilettage de la législation actuelle suffit à pérenniser le système.

Nb d'autorisations de fouilles délivrées par type d'intervenant, 2009-2013

	2009		2010		2011		2012		2013	
	Nb	%								
Inrap	200	53,9	256	57,5	237	55,4	304	54,7	247	48,3
Collect. territoriales	59	15,9	67	15,1	81	18,9	86	15,5	94	18,4
Autres opérateurs	112	30,2	122	27,4	110	25,7	166	29,9	170	33,3
Total	371		445		428		556		511	

Source : Observatoire de l'archéologie, ministère de la Culture, 6 mars 2014

Il n'est pas pire aveugle que celui qui ne veut pas voir

La réalité des chiffres ne fut une surprise pour personne, sauf peut-être pour l'administration du ministère de la Culture. Ils confirment les tendances avancées par la CGT il y a plusieurs mois déjà : l'augmentation du nombre de fouilles à réaliser chaque année a permis « d'absorber », jusqu'à une date récente, la montée de la concurrence et a masqué, jusqu'en 2012, la très forte dégradation de la position de l'Inrap ; le nombre de fouilles à réaliser a atteint son plafond en 2012 et la tendance est aujourd'hui à la baisse, comme le confirment les chiffres de 2013 ; enfin, et surtout, la part des autorisations délivrées à l'Inrap est passée de 57,5% en 2010 à 48,3% en 2013, soit une perte de presque 10 points en seulement 4 années.

Encore faut-il préciser que ces chiffres donnent une vision un peu déformée de la réalité, puisqu'ils intègrent les opérations sur les grands travaux linéaires, pour lesquels l'Inrap est mieux positionnée. Les grands travaux ont représenté, c'est exceptionnel, plus de 20% de l'activité fouille de l'établissement en 2012 et 2013, mais ils touchent largement à leur fin.

Hors grands travaux, la part des autorisations délivrées à l'Inrap aurait été aux environs de 52% en 2012, et de 47% en 2013.

Le Conseil d'administration de l'Inrap alerté

Contre toute attente, ces informations préoccupantes – mais essentielles au « pilotage » de l'établissement – n'ont pas été transmises par les tutelles au Conseil d'administration de l'Inrap à l'occasion sa séance du 20 mars 2014. Les représentants des personnels CGT, Solidaires et FSU ont donc transmis ce tableau aux administrateurs et, dans une déclaration commune, interpellé les représentants du ministère de la Culture et du ministère de la Recherche : « Très clairement, la loi de 2003 sur l'archéologie préventive fait aujourd'hui sentir ses pleins effets, et c'est la pérennité même de l'établissement public et de l'archéologie préventive qui est en question [...]. Le toilettage de la loi de 2003, tel qu'il est aujourd'hui envisagé, est une réponse insuffisante à la dégradation de la situation décrite précédemment. Il ne permet pas d'assurer à long terme la pérennité de l'établissement, ni de rompre avec

la loi de 2003, qui fait du prix le premier critère, et bien souvent le seul critère, d'attribution d'un marché de fouille [...]. Les personnels ont pleine conscience de l'indigence des projets de réforme portée aujourd'hui par le ministère de la Culture. Ils se sont mobilisés massivement le 19 novembre 2013 et encore mardi dernier. Ils et elles sont bien décidés à inscrire cette mobilisation dans la durée. »

Contrat de performance

A l'ordre du jour du CA de l'Inrap figurait notamment l'adoption du « rapport annuel de performance 2013 » et de l'avenant au contrat de performance pour 2014. La CGT a, à plusieurs reprises, exprimé son opposition aux indicateurs choisis et à la logique comptable de ce contrat. Les représentants du personnel CGT ont donc voté contre le rapport 2013 et l'avenant pour 2014.

Seul point de satisfaction : en adoptant ce rapport, les tutelles, ainsi que Bercy, ont enfin reconnu officiellement (p. 8) que « l'augmentation de la concurrence [aboutit] pour l'aménageur à privilégier le moins disant au détriment des enjeux de qualité scientifique sur les fouilles ».

(Lire la suite p.4)



avril 2014

Crise de l'archéologie préventive : la preuve par les chiffres ! (suite)

2014 : une année qui s'annonce plus difficile encore...

Si les chiffres des années 2010-2013 sont inquiétants, les premières tendances pour 2014 sont plus préoccupantes encore. Tout indique que la dégradation de la position de l'Inrap se poursuit et s'accélère.

Cette préoccupation des organisations syndicales était également à l'ordre du jour (point sur l'activité 2014 demandé par la CGT) du Comité technique de l'Inrap du 19

mars dernier. Suite à l'insistance des représentants du SGPA-CGT, la direction de l'Inrap a finalement accepté de transmettre les données des premiers mois de l'année. Pour janvier et février 2014, l'activité « fouille » s'élève à 24 000 j/h, contre 29 000 j/h pour les deux premiers mois de 2013. Pour les diagnostics, l'activité passe de 14 000 j/h à fin février 2013 à 13 000 j/h à fin février 2014. Soit une baisse globale de l'activité opérationnelle de 11,6%.

Sans une réforme à la hauteur de la situation, c'est bien la pérennité de l'Inrap qui est en jeu et c'est tout le dispositif d'archéologie préventive qui risque de s'effondrer.

La mobilisation est plus que jamais d'actualité !

Le Droit des agents

Recrutement et résorption de la précarité : toutes et tous concerné(e)s !

Le plan de résorption de la précarité, gagné de haute lutte par les personnels de l'établissement, ne se limite pas qu'aux agents sous contrats à durée déterminé (CDD). Les ouvertures de postes vont entraîner automatiquement des recrutements et promotions internes (postes susceptibles d'être vacants, nominations au choix) mais également la possibilité de mutations.

En effet, l'application du plan de recrutement qui colle au décret du personnel permet l'ouverture de postes pour le recrutement interne. Une lutte exemplaire dans l'intérêt immédiat des précaires mais qui a des conséquences concrètes aussi pour tout le monde.

C'est un bol d'air sur 3 ans pour l'ensemble des agents de l'Inrap. Les procédures pouvant être complexes et la stratégie de communication de la direction parfois pas très à la hauteur, les représentants du SGPA-CGT des Commissions Consultatives Paritaires des trois filières sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches. Ils veillent, en particulier à la bonne tenue et l'actualisation régulière du tableau de mutation.

Cette année rentrera également en vigueur une modification du rôle du Conseil Scientifique dans le processus de nomination au choix. Le Conseil pourra maintenant vraiment se prononcer sur des critères scientifiques sans mettre en compétition des profils totalement différents (numismate, topographe, responsable d'opération...) comme par le passé.

Enfin, quelque soit le dispositif le SGPA-CGT continuera d'exiger des critères transparents et des compte-rendus des commissions pour le bénéfice du plus grand nombre.

Quiz

Discours de politique générale de Manuel Valls du 8 avril 2014 :

« Pour simplifier notre système fiscal, plusieurs dizaines de petites taxes complexes et de faible rendement seront enfin supprimées. »

Quelle est la petite taxe complexe à faible rendement en archéologie préventive et dont le acronyme est aussi un style musical ?

Réponse : la RAP (redevance d'archéologie préventive)

Bulletin d'adhésion au SGPA CGT-Culture		avril 2014
Nom :	Prénom :	
Adresse :		Région :
Tel :	Email :	INRAP SRA Autre :
A retourner à CGT-Culture, 61 rue de Richelieu, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr		
Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : http://www.cgt-culture.fr		